



Le programme des Contrats de Quartier

■ Les participants à la Ligne Jaune du cycle 2002 Formation Espaces Publics y ont participé en tant qu'animateurs dans le cadre des programmes «Contrats de quartier de la Région de Bruxelles-Capitale».

■ Un contrat de quartier résulte de l'initiative de la Région bruxelloise. Ces programmes de revitalisation urbaine ont une période d'action déterminée de 4 ans et leur objectif premier est la rénovation urbaine d'un quartier fragilisé.

■ Les contrats de quartiers sont composés de **5 volets**, 4 volets «brique» et un volet «social» :

- **les 4 volets «brique»** permettent la création de logements, dont des logements sociaux, l'aménagement d'espaces publics et l'implantation d'équipements collectifs.

- **le volet social** vise essentiellement :

- l'implication des acteurs locaux (habitants, associations) par rap-

port aux projets d'aménagement. Cela recouvre l'information, la sensibilisation et la participation.

- la mise en place de projets visant la cohésion sociale avec les acteurs locaux.

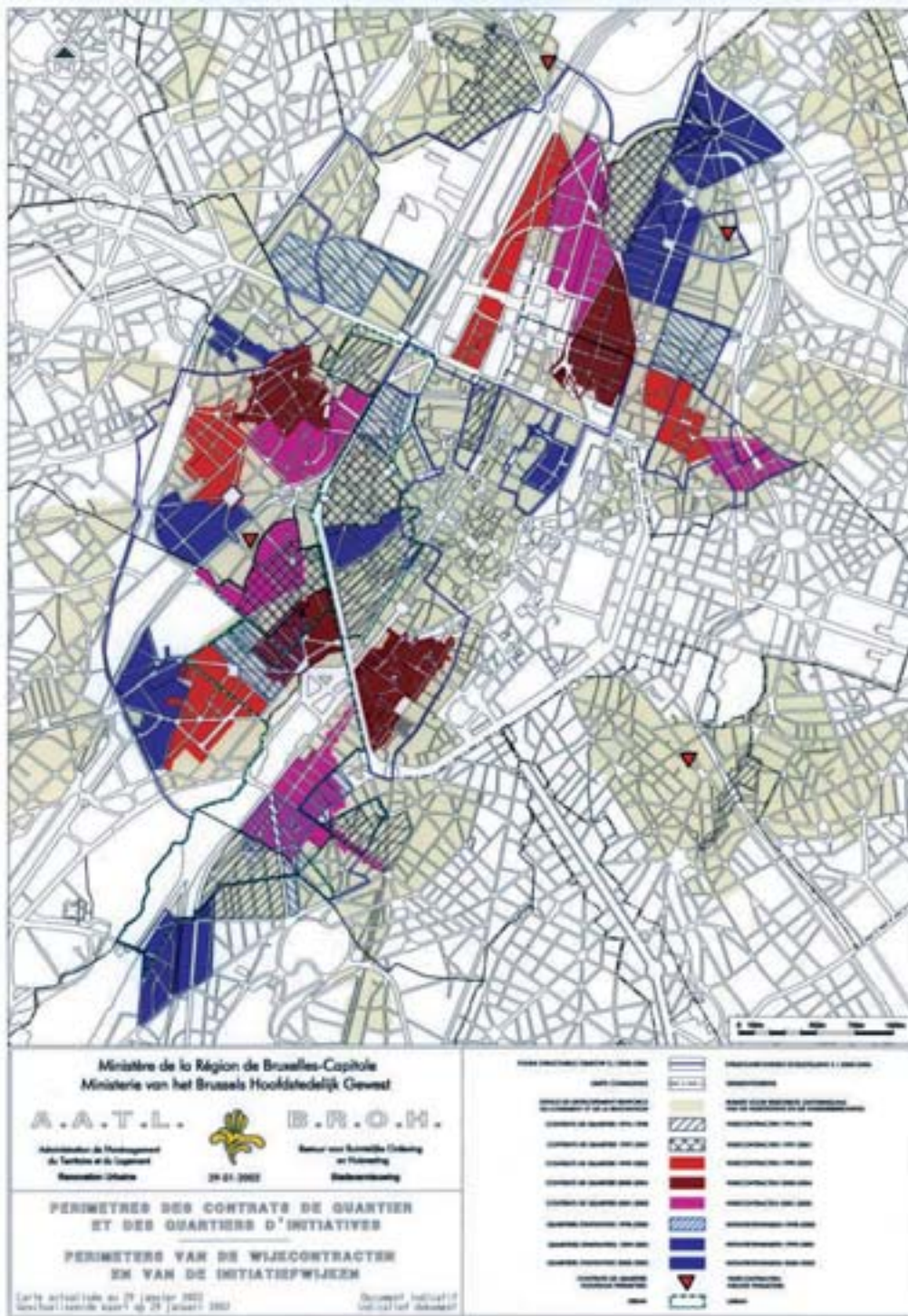
■ Le Contrat de Quartier se développe sur un périmètre spécifique au sein d'une commune de Bruxelles. Ce périmètre est défini en fonction de critères socio-économiques et urbanistiques. Un Bureau d'Etude désigné réalisera le programme de base; programme sur lequel se baseront tous les projets du futur Contrat de Quartier. La législation relative aux Contrats de Quartiers prévoit une concertation avec les habitants, associations, écoles... par le biais d'assemblées générales et de CLDI (voir glossaire). Cette concertation se construit en fonction de la volonté communale, des enjeux propres au quartier et de l'investissement des acteurs locaux.

Glossaire

■ La **Commune** équivaut à la municipalité en France. La Région Bruxelles-Capitale équivaut à la Mairie de Paris, ou à la Communauté urbaine de Dunkerque ou bien encore à l'agglomération lilloise.

■ La **Région Bruxelles-Capitale** est composée de 19 communes relativement autonomes. Elles ont dans leurs compétences l'instruction publique, la Police, la culture, l'urbanisme. Néanmoins, dans le cadre des Contrats de quartier, la Région, pouvoir subsidiaire, a un droit de regard important quant à l'élaboration du dossier de base et son suivi. La Région finance à raison de 70% les Contrats de quartier. Les 30% restants sont à charge de la Commune.

■ **L'AATL** (Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement) est une institution régionale faisant le lien entre la



Participants de la Ligne Jaune ayant suivi le cycle 2002 de la Formation à l'Animation des Espaces Publics

Françoise DEVILLE
Rachida EL HADDAD
Fuji HOBSIG
Véronique LECHIEN
Xavier VANDERKELEN
Magali VERDIER

La carte des programmes Contrats de Quartier en région bruxelloise

Commune et le cabinet des Ministres (le politique). Elle donne son avis sur le suivi des dossiers et le transmet par la suite au Politique.

■ **L'ordonnance régionale** est la législation mise en place concernant les Contrats de Quartier.

■ Le **SRDU** est une ASBL (association 1901 en France) para-régionale. Il a pour mission de suivre les programmes de revitalisation urbaine. Il a également pour mission de se faire l'écho au niveau des instances politiques régionales des problématiques posées par

le travail de terrain. Enfin, il assure un rôle d'éclaireur auprès du travail développé par les équipes des Contrats de Quartier.

■ La **CLDI** (Commission Locale de Développement Intégré) est une commission consultative prévue par l'ordonnance régionale. Elle est composée d'habitants, de représentants d'associations, d'élus locaux : échevins (adjoints en France) et conseillers communaux, de membres de l'AATL (pouvoir subsidiant) et du SRDU.

Formation à l'animation d'espaces publics urbains

Habitat et Développement
UCL - Unité d'Urbanisme et Développement Territorial
Place du Levant, 1 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Site web : www.urba.ucl.ac.be/hd

«arpenteurs»
Place des Ecrins, 9 - F-38600 Fontaine
Site web : www.arpenteurs.fr

Institut Social Lille Vauban
Campus St Raphaël, Bat C
83, Boulevard Vauban, F-59044 Lille Cedex
Site web : www.islv.com.fr

Maîtrise d'ouvrage déléguée

IREV - Institut Régional de la Ville
23, Rue Roger Salengro -BP 318 -59 336 Tourcoing Cedex-
Site web : www.irev.fr

Editeur responsable

Habitat et Développement - UCL
ISSN : 1378-3513